

Produits acceptés

Pour la liste de tout le matériel électronique accepté, visitez le : www.recyclermeselectroniques.ca/qc/quoi-recycler



Au garage : huiles usées (moteur, frein, transmission), filtres à huile, antigel, lubrifiant, anti-rouille, liquide de refroidissement, nettoyeur à frein, produits d'entretien pour la voiture, combustible (essence, diesel), cire d'automobile, décapant à rouille, mastic pour carrosserie, batteries d'automobile, jantes en aluminium



À la cuisine : produits d'entretien, produits nettoyants, ammoniaque, eau de javel, poudre à récurer, dégraisseur, débouche-conduit, cire à plancher, huile végétale, micro-ondes, grille-pain, batteur, mélangeur, bouilloire, robot culinaire, petit lave-vaisselle (dont le poids est inférieur à 100 lb/50 kg)



À la salle de bain : alcool à friction, décolorant, vernis à ongles et dissolvant, thermomètres, sèche-cheveux



Au jardin/cour : engrais chimique, fongicide, herbicide, insecticide, pesticide, algicide, chlore à piscine, produits vétérinaires, ciment en poudre, bouteilles de propane/cartouches de butane, produits d'étanchéité (entrée de cour), enduits (toiture, fondation, asphalte), nettoyant à béton, BBQ, vélos



À l'atelier : peinture à l'eau (latex), peinture à l'huile (alkyde), peinture à métal, térébenthine, tous les aérosols (bombes et contenu), teinture, vernis, huile (ex : lin), laque, protecteur à bois, solvant, diluant, colle forte, produits calfeutrans, adhésifs



Dans l'ensemble de la maison : piles (rechargeables, non rechargeables), briquets, huile à chauffage, essence minérale (lampe, parfum d'ambiance), ampoules fluocompactes, tubes fluorescents, appareils et accessoires électroniques (téléviseur, téléphone, lecteur DVD, radio, ordinateur, console de jeux, souris et clavier, télécommande, cartouche d'encre, etc.), appareils électriques et électroménagers d'un poids inférieur à 100 lb/50 kg (congélateur et réfrigérateur compacts de moins de 3 pi. cu. vides, climatiseur portatif ou encastrable, déshumidificateur, chauffe-eau, aspirateur, etc.), autres objets métalliques de 100 lb/50 kg et moins (évier, base de lit, etc.)

La présence de symboles peut aider à identifier certains RDD :

Qui empoisonnent les êtres vivants (toxique)



Qui irritent et brûlent les yeux et la peau (corrosif)



Qui brûlent facilement (inflammable)



Qui explosent (explosif)



Lieux et dates des collectes spéciales

Municipalité de Saint-Anicet

⚠ Garage municipal : 5001, route 132

• Samedi, 22 juin 2019
de 8 h 30 à 16 h

Municipalité d'Ormstown Éco-Centre : 9, rue Saint-Paul

• Samedi, 13 juillet 2019
de 8 h 30 à 16 h

Municipalité de Sainte-Barbe Hôtel de ville : 470, chemin de l'Église

• Samedi, 31 août 2019
de 8 h 30 à 16 h

Municipalité de Franklin Garage municipal : 1570, route 202

• Samedi, 14 septembre 2019
de 8 h 30 à 16 h

Ne sont pas acceptés : les produits issus des activités industrielles ou commerciales (peinture, néons¹, pesticides périmes d'usage agricole², etc.), les pneus (récupérés dans les garages participants), les médicaments (récupérés en pharmacie), les gros électroménagers (plus de 100 lb/50 kg)

¹ Pour de grandes quantités : recyclefluoc.ca

² Prochaine collecte : automne 2020 : agrirecup.ca

En cas de doute ou pour renseignements additionnels : mrchsl.com/publications/categorie/environnement ou communiquez avec Émilie Escafit au emilie.escafit@mrchsl.com ou 450 264 5411, poste 225.

Collectes spéciales 2019

gratuit
pour tous les citoyens de la MRC du Haut-Saint-Laurent



Si vous résidez dans l'une de ces municipalités :

- Dundee
- Elgin
- Franklin
- Godmanchester
- Havelock
- Hinchinbrooke
- Howick
- Huntingdon
- Ormstown
- Saint-Anicet
- Saint-Chrysostome
- Sainte-Barbe
- Très-Saint-Sacrement

Apportez :

- Résidus domestiques dangereux (RDD)
- Matériel et appareils électroniques et électriques
- Petits électroménagers et appareils réfrigérants (100 lb/50 kg et moins)
- Autres objets métalliques (100 lb/50 kg et moins)

à l'une des collectes spéciales.

Seuls les produits d'usage domestique seront acceptés.

Les autres (agricoles, industriels et commerciaux) seront refusés ainsi que ceux spécifiés à l'intérieur du dépliant.

Consignes pour disposer des RDD de façon sécuritaire

- Évitez de transvider ou de mélanger des produits, car certains peuvent produire des gaz toxiques;
- Apportez vos RDD dans leur contenant d'origine, sinon dans des contenants hermétiques identifiés;
- Signalez auprès des employés des collectes tout produit dont l'origine est inconnue;
- Une preuve de résidence peut vous être demandée.

Tous les matériaux ramassés sont recyclés ou traités de façon appropriée pour ne pas nuire à la santé et à l'environnement, ce qui n'est pas le cas s'ils sont jetés à la poubelle ou dans les égouts.



MRC du HAUT-SAINT-LAURENT

2019

